

Commission de Gestion des Compétitions PV du 23/07/22

Présidence : M D Hary.

Présents : MME V Le Gall, MM J-C Dagbert, J-M Hénon, S Mille, F Poret, P Quéniart (le samedi).

Excusé : M C Fournier.

La commission prend connaissance des courriers reçus depuis sa dernière réunion, à savoir Enquin les Mines demande à ce que son équipe 3 soit rétrogradée en D5, Hesdin l'Abbé ne réengagera pas d'équipe 2, Calais Grand Pascal refuse l'accession de son équipe 4 en D4 donc l'accession est proposée à Bonningues les Ardres qui la refuse également. Fruges demande à ce que sa 2 soit rétrogradée en D5. Audruicq refuse l'accession pour sa 3 en D4, Landrethun le Nord accepte son accession en D1. Vieil Moutier 2 qui avait fait forfait général en D5 demande à être versé en D7, Auchy les Hesdin qui devait être rétrogradé en D4 demande à l'être en D5. Coulogne refuse l'accession pour son équipe 3 en D3. Boulogne USCO refuse l'accession de son équipe 3.

Il apparaît que beaucoup ne tiennent pas compte des RG et des informations affichées sur notre site.

En ce début de saison 22/23, petite révolution pour les engagements. Tout s'est fait désormais par Footclubs aussi bien pour les engagements que pour les créations d'ententes, les groupements de jeunes et les modifications de groupements, certes comme tout changement quelques ratés mais connaissant le sérieux des clubs cela rentre dans l'ordre assez vite.

Encore des demandes de rétrogradation, faut-il alourdir nos RG en limitant ces demandes à un seul niveau possible par saison ou si une demande est une rétrogradation de trois niveaux, l'équipe sera bloquée au niveau demandé durant trois saisons. Le football est un sport collectif avec des notions de fair-play et cela commence déjà là par le respect des autres clubs. Nous pensons que le District est assez à votre écoute. Cela devient de plus en plus difficile pour la commission de suivre ces mouvements. Elle travaille pour vous et le fait en toute impartialité, aidons-la dans cette tâche ingrate. Nous vous invitons à reprendre connaissance de l'Annexe 7 de nos RG.

Modification de Groupements :

-Groupement Canche Foot Féminin : dissolution, clubs concernés Le Touquet et Montreuil.

-Groupement Sporting Opale Sud : dissolution, clubs concernés Conchil le Temple, Rang du Fliers, Verton et Wailly-Beaucamp.

-Groupement Opale Foot : remplacer Elinghen Ferques par St Inglevert.

Ne pourront accéder au niveau supérieur en fin de saison 2022/2023 :

D1 : Aucune.

D2 : Aucune.

D3 : Aucune.

D4 : Wavrans sur l'Aa (DR), St Quentin Blessy 2 (DR), Coulogne 3 (R), Hesdin l'Abbé (DR).

D5 : Etaples Haute Ville 3 (DR), Hesdin Marconne 3 (R), St Léonard 3 (R), Fruges 2 (DR), Enquin les Mines 3 (DR), Coulogne 4 (BE), Boulogne USCO 3 (R), Audruicq 3 (R), Auchy les Hesdin (DR).

D6 : Rinxent 3 (DR), Thiembronne (DR).

D7 : Guemps 2 (BE), Wavrans sur l'Aa 2 (DR), St Quentin Blessy 3 (DR), Les Attaques 3 (BE), Esquerdes 3 (BE), Roquetoire 4 (BE), Hesdin l'Abbé 2 (DR).

Futsal D1 : Aucune.

Futsal D2 : Oye Plage Futsal C (BE).

Féminines D1 : Aucune.

Ces interdictions réglementaires font suite à un refus d'accession (R), une demande de rétrogradation (DR) ou une équipe du club est «bloquée» (BE) au niveau immédiatement supérieur.

Engagements non reçus à ce jour : Boisjean, Calais Petit Courghain, Le Parcq, Wardrecques Futsal, St Omer Futsal, Wicquinghem faute de bulletin d'engagement reçu dans les délais et malgré des relances, la commission acte que ces clubs ne réengagent pas d'équipe pour 2022/2023. A partir de ce jour si un engagement arrivait, les équipes seraient incorporées en D7 avec possibilité d'accession en fin de saison 2022/2023, ou au plus bas niveau pour les équipes jeunes ou futsal.

Ententes enregistrées à ce jour :

U19 : Dannes/Frencq, Surques Escoeuilles/Alquines, Fruges/Créquy Fressin, Bezinghem/Verchoq Ergny Herly.

U17 : Boulogne Conti/Boulogne ESL, Neufchatel/Condette, Watten/ St Omer ESSOR.

U16 : Le Portel AP/Le Portel US.

U15 : St Tricat/Frethun, Théroutanne/Morinie.

U14 : Aucune.

U13 : Frencq/Dannes, Frethun/St Tricat, Le Portel AP/Le Portel US, Ruminghem/Ste Marie Kerque.

U11 : Frencq/Dannes, Frethun/St Tricat, Le Portel AP/Le Portel US.

Les distances ont été contrôlées (25 kilomètres entre les deux clubs, plus courte Via Michelin). Il restera à vérifier si chacun des deux clubs a au moins un licencié dans la catégorie de l'entente. Cela sera fait début septembre, et si pas respecté l'entente sera déclarée caduque.

Infraction Article 9 de l'Annexe 13 de nos RG : Après l'enregistrement des engagements, certains clubs ne répondent pas aux critères du nombre d'équipes obligatoires à avoir.

Ces clubs ont jusqu'au 1^{er} octobre 2022 pour se mettre en conformité par :

-l'ajout d'équipe(s) senior, jeunes ou féminines.

-l'engagement d'équipes U9 (une équipe U9 compte pour un ½ point dans le respect de certaines conditions), ainsi que les équipes à 8 seniors (G/F).

-il y aura encore possibilité d'engager des équipes U11/U13 en 2^{ème} phase pour se mettre en conformité mais elles ne compteront que pour un ½ point.

Cette situation sera revue à la fin de saison car un club **doit commencer et terminer** avec ce nombre obligatoire d'équipes (ou ajout d'U11/U13 dès le début de la 2^{ème} phase). **Attention pour pouvoir accéder en fin de saison, le club concerné doit déjà avoir le nombre d'équipes exigé pour le niveau supérieur dès le début de la saison 22/23.**

Dans la liste ci-dessous entre les parenthèses figure le manque à combler :

1^{ère} saison d'infraction : (rappel : accession impossible pour l'équipe senior A en fin de saison 2022/2023 et ce quel que soit son classement) : Dannes manque ½ jeune ou ½ féminine, Wailly-Beaucamp manque une jeune ou une féminine, Wizernes manque une jeune ou une féminine.

2^{ème} saison (et plus) d'infraction : (rappel : accession impossible pour l'équipe senior A en fin de saison 2022/2023 et rétrogradation d'un niveau de division de cette équipe pour la saison 2023/2024 et ce quel que soit son classement) : Maresquel (manque une senior et une jeune ou féminine), Vieil Moutier manque une jeune ou une féminine.

Couleurs : paraîtra prochainement sur le site.

Terrains/Salles : La désignation d'une aire de jeu pour chaque équipe est obligatoire, certains clubs ont oublié. Il n'y a pas d'obligation réglementaire que ces affectations paraissent sur notre site.

Nous invitons les clubs à consulter le site (championnats, agenda) ou Footclubs pour connaître le terrain de jeu et la nature du revêtement.

En District, il n'y a pas de notion de terrain de repli. Pour le Foot à 11, tout changement doit être validé par le District. Si cela fait suite à une dégradation subite de l'aire de jeu, un changement de terrain est possible si toutes les parties en présence sont d'accord (les deux équipes et le corps arbitral). Dans ce cas, cela doit être stipulé sur une feuille annexe et signée par les personnes responsables (arbitres, capitaines ou dirigeants). Pour le Foot à Effectif Réduit, merci de prévenir l'adversaire dans un délai raisonnable.

Certains clubs ne sont pas en conformité avec nos RG concernant le classement de leurs installations. Voire une interdiction d'utilisation du terrain, qu'arriverait-il en cas d'accident ? Nous invitons ces clubs à se rapprocher de notre commission des installations sportives pour étudier leur dossier, voire pour une application du dernier paragraphe de l'Article 100 de nos RG.

Concernant le classement du terrain par rapport au niveau de pratique de chaque équipe, le point sera fait une fois toutes les données saisies dans Foot2000 et fera l'objet d'un PV d'ici mi-septembre.

Dérogations horaires :

Il est rappelé que les dérogations accordées ne sont valables que pour les rencontres de championnat et ce pour toutes les catégories. Comme il est inscrit dans nos RG, plus aucune dérogation pour la saison ne sera accordée ou modifiée une fois ce PV affiché sur notre site, sauf erreur rédactionnelle de notre part.

Certaines équipes Jeunes à 11, souhaitent recevoir **avant 15H00**. Si un club visiteur pense être en difficulté pour être sur place à cet horaire souhaité, il doit en avertir la Commission **avant** le début des compétitions. Il en est de même pour des U11/U13 qui souhaitent recevoir à 14H00 ou avant. Des équipes U11/U13 souhaitent recevoir le samedi matin, voir le mercredi après-midi, cela n'est possible qu'après accord avec l'adversaire, elles sont donc positionnées à 14H15. **Attention pour le FER, en dehors U13 D1, quand les clubs reportent une rencontre, celle-ci doit être refixée dans les 15 jours et jouée dans les 2 mois qui suivent et ne pas oublier d'en avertir le District par mail.** A partir du début de saison, ces dérogations ne seront plus gratuites. En effet pour certaines rencontres il y a plusieurs demandes de dérogation, par mécontentement entre clubs... Donc la première demande sera gratuite, à partir de la deuxième il sera imputé au club demandeur un droit de dix euros (voir barème financier).

Il en est de même pour une équipe en D6 qui souhaite recevoir le dimanche à 15H00.

Rappel des horaires réglementaires :

Senior :

D1 à D3 : dimanche 15H00,

D4 : dimanche 15H00, ou 10H30 si pas d'équipe féminine le dimanche matin (dans ce cas 8H45).

D5 : dimanche 10H30 si pas d'équipe féminine le dimanche matin (dans ce cas 8H45). Possibilité de jouer à 15H00.

D6 et D7 : dimanche 10H30 si pas d'équipe féminine le dimanche matin (dans ce cas 8H45).

Futsal/Foot Loisirs : du lundi au vendredi en soirée.

Féminine : dimanche 10H30.

U19, U17, U16, U15, U14 : samedi 15H30.

U13, U11 : samedi 14H15.

Voici les modifications d'horaires souhaitées et validées par la commission par niveau :

D1 : toutes, le dimanche à 15H00.

D2 : toutes, le dimanche à 15H00.

D3 : toutes, le dimanche à 15H00, sauf Calais Beau Marais C et Coquelles C qui recevront à 13H00.

D4 : toutes, le dimanche à 15H00 sauf Cucq C, Blériot C, Pays de St Omer D, Wavrans sur l'Aa, Frencq, St Quentin Blessy B, Bourthes C, Nortkerque C, Ambleteuse B, Blendecques C, Hardingham, Coulogne C,

Longuenesse JS D, Montreuil C, Wizernes, Arques C, Verchocq Ergny Herly B, Fort Vert C, Maresquel, Longuenesse Mala Foot, Attin C et Hesdin l'Abbé qui recevront à 10H30.

D5 : toutes, le dimanche à 10H30 sauf Calais Balzac, Fillièvres Conchy, Licques B, Dannes B, Polincove, Blangy sur Ternoise, Guines Marais B, Brimeux qui recevront à 15H00.

D6 : toutes, le dimanche à 10H30 sauf Fort Vert D qui recevra à 8H45 et Les Attaques qui souhaite recevoir à 15H00, cela sera possible après accord de ses adversaires (demande de dérogation suivant Article 92 de nos RG).

D7 : toutes, le dimanche à 10H30 sauf Ambleteuse D, Boulogne Municipaux B, Surques Escoeuilles C qui recevront à 8H45.

Seniors à 8 : toutes, le dimanche à 10H30 sauf Wizernes C qui recevra à 8H45.

Futsal : Boulogne Futsal A et B le vendredi à 20H00, Calais Union B le lundi à 20H00, Calais Union C le lundi à 20H30, Rinxent Futsal A et B le jeudi à 20H30, Guemps Futsal le mardi à 20H00, Marck le mardi à 20H30, Calais Jeunes Beau Marais Futsal B le mardi à 20H30, Calais Jeunes Beau Marais Futsal C le vendredi à 20H30, Blériot le jeudi à 21H15, Oye Plage Futsal B et C le mardi à 20H30, Longuenesse Futsal A le jeudi à 20H45, Wimille Gazemetz le jeudi à 20H45, Arques Futsal le mardi à 21H00, Wimereux Futsal le lundi à 21H00.

Féminine à 11 : toutes, le dimanche à 10H30 sauf Roquetoire qui recevra le samedi à 15H30 et Pays de St Omer B qui recevra le samedi à 17H30. Bourthes recevra le samedi à 17H30.

Féminine à 8 : toutes, le dimanche à 10H30 sauf Bourthes B à 15H00. Ardres, Bezinghem qui recevront le samedi à 15H30, Tournehem sur la Hem qui recevra le samedi à 17H00, Bonningues les Ardres, Ambleteuse, Watten qui recevront le samedi à 17H30.

Jeunes et FER : seront affichées lors de la parution des groupes prochainement.

Rappel : pour jouer à l'aide d'éclairage artificiel, ce dernier doit être classé. La commission des terrains et installations sportives est à votre disposition pour vous informer et classe votre éclairage.

Calendrier Général : La commission passe ensuite à l'élaboration du calendrier général :

Calendrier Général 2022/2023 District Côte d'Opale

Férié	SENIORS							JEUNES			Remarques
Vacances Scolaires	Masculin		Féminines		lundi	Futsal		U19/U17/U16/ U15/U14 à 8/U14	U13 D1	U13 et U11 autres niveaux	
	D1	autres	à 11	à 8		D1	D2				
28/08/22	CF				29/08/22						
04/09/22	CF/MR CF		1A	1A	05/09/22						
11/09/22	CF/CD/MR		2A	2A	12/09/22	CF		CG/1A			
18/09/22	1A		CF	MR	19/09/22	1A		2A	1A		
25/09/22	CF/CD/MR		3A	3A	26/09/22	CF/CL		CG/3A	2A		
02/10/22	2A		4A	4A	03/10/22	2A		CG/MR	3A		
09/10/22	CF/CD/MR		CF	CD/MR	10/10/22	CF/CL/ChD		4A	MR	CN/MR	
16/10/22	3A		MR	5A	17/10/22	3A		5A	4A		
23/10/22	4A		5A	6A	24/10/22	4A		CG/MR	5A		
30/10/22	CF/CL/CD		CF/11A	7A	31/10/22	MR		CD/MR	MR	CN/MR	
01/11/22	MR		MR	MR				MR	MR		Toussaint
06/11/22	5A		6A	8A	07/11/22	CF/CL/ChD		CG/MR	MR		
11/11/22	MR		MR	MR				MR	MR		Armistice 1918
13/11/22	6A		CL/MR	MR	14/11/22	5A		CD/MR	CN/MR	CN/MR	
20/11/22	10A	10A*/MR	7A	MR	21/11/22	6A		1A/2	CN	6A	
27/11/22	7A		8A	CD/MR	28/11/22	ChD		2A/2	1A/2	7A	
04/12/22	8A		CL/MR	MR	05/12/22	7A		3A/2	2A/2	MR	
11/12/22	9A		9A	MR	12/12/22	MR	8A	4A/2	3A/2	MR	
18/12/22	11A	11A*/CD/MR	FL	CH1	19/12/22	ChD Finale		NP	NP		
25/12/22	26/12/22										Noël
01/01/23	02/01/23										Jour de l'An
08/01/23	NP		FL	CH2	09/01/23	MR	9A	NP	CD/MR	CD/MR	
15/01/23	NP		10A		16/01/23	MR	10A	NP	CN/MR	MR	
22/01/23	NP		FL	CH3	23/01/23	MR	11A	NP	4A	MR	
29/01/23	NP		11R	CH4	30/01/23	1R		NP	CN/MR		
05/02/23	NP		1R		06/02/23	2R		CD/MR	CD/MR		Enduropale
12/02/23	CD/MR		FL	CHF	13/02/23	CD/MR		MR	MR		
19/02/23	MR		MR	1R	20/02/23	3R		MR	MR		
26/02/23	CD/MR		2R	2R	27/02/23	CD/MR		MR	5A/2	MR	
05/03/23	1R		3R	CD	06/03/23	4R		5A	6A/2	MR	
12/03/23	2R		FL	MR	13/03/23	5R		1R	7A/2	MR	
19/03/23	CD/MR		CD	CD	20/03/23	6R		2R	1R	1R/2	
25/03/23	3R		4R	3R	24/03/23	CD/MR		3R	2R	2R/2	
02/04/23	4R		5R	4R	03/04/23	7R		MR	3R	3R/2	
09/04/23	CD/MR		6R	5R				CD/MR	4R	4R/2	Pâques
10/04/23	CD/MR		MR	MR	10/04/23	CD/MR		MR	MR		Lundi Pâques
16/04/23	5R		7R	6R	17/04/23		8R	MR	MR		
23/04/23	CD/MR		8R	7R	24/04/23		9R	MR	5R	5R/2	
30/04/23	6R		9R	CD/MR				CD/MR	CD/MR	CD/MR	
01/05/23			MR	MR	01/05/23	CD	CD/MR	MR	MR		Fête du travail
07/05/23	7R		10R	8R				CD/MR	CD/MR	CD/MR	
08/05/23			MR		08/05/23		10R	MR	MR		Armistice 1945
14/05/23	8R		CD	CD	15/05/23		11R	CD/MR	CD/MR	CD/MR	
18/05/23	CD		MR					MR	MR		Ascension/ F Poret U7
21/05/23	9R		CD		22/05/23	Finale CD		4R	6R	6R/2	
28/05/23	CD/MR			CD				MR		MR	Pentecôte
29/05/23	CD/MR				29/05/23			MR		MR	
04/06/23	10R	10R*			05/06/23			5R	7R	7R/2	Journée F Poret U9
11/06/23	11R	11R*	FINALE	FINALE	12/06/23						Réunion générale CDA
18/06/23	FINALES				19/06/23			FINALES	JOURNEE FESTIVE		
25/06/23	FINALES				26/06/23						

Légende : CF : Coupe de France, MR CF : matchs remis de CF, A : Aller, R : Retour, CL : Coupe de la Ligue (masculin, féminine, futsal), CD : Coupes de District, MR : Match Remis, ChD : Challenge District Futsal, 10/11 * : ne concerne que les groupes de 11 ou 12 en senior, CG : Coupe Gambardella, CN : Coupe Nationale U13. NP : Nouvelles Pratiques (durant la période hivernale). Féminines à 11 : FL Futsal Ligue. Pour le calendrier Futsal est indiquée la date du lundi

Groupe : La commission a essayé de tenir compte des souhaits des clubs mais bon nombre étaient hors délai. Un point de nos RG précise que ces souhaits doivent arriver dans les 15 jours qui suivent la fin des championnats. Maintenant des changements peuvent intervenir si accord des deux clubs concernés par mail sécurisé avant le 12 août.

Le tirage au sort des groupes de D1 s'est déroulé en présence des représentants des clubs suivants : Audruicq, Nortkerque, Conchil le Temple, St Léonard, Etaples AS, Campagne les Guines, Calais Grand Pascal, Eperlecques, Berck sur Mer AS, Nielles les Bléquin, Fort Vert, Outreau AS, Bourthes, Recques sur Hem, Attin, St Quentin Blessy, Etaples Haute Ville, Longuenesse JS, Calais Beau Marais, Calais Entente, Rinxent, Landrethun le Nord, Lumbres, St Omer ESSOR, Beaurainville, Montreuil, Wimereux, Longfossé.

C'est Mme V Le Gall, membre de la commission qui se charge du tirage, avec l'aide de Jennifer pour l'affichage. Les équipes réserves sont tirées en premier pour éviter qu'elles ne retrouvent dans le même groupe (vidéo sur Facebook).

Seniors :

Dans l'entête du groupe il est rappelé l'horaire officiel. Si un horaire différent, il est inscrit après l'équipe concernée dans le tableau.

D1 A 15H00	D1 B 15H00	D1C 15H00
Le Portel St B	Lumbres B	Calais Beau Marais B
Longuenesse JS B	Montreuil sur Mer B	Outreau B
Pays de St Omer C	Etaples AS B	Le Touquet C
St Quentin Blessy	Calais Grand Pascal B	Coquelles B
St Léonard	Berck sur Mer AS	Nielles les Bléquin
Wimereux	Campagne les Guines	Hesdin Marconne
Nortkerque	Bourthes	Beaurainville
Fort Vert	Attin	Etaples Haute Ville
Eperlecques	Cucq	Conchil le Temple
Landrethun le Nord	Recques sur Hem	Desvres
Longfossé	St Omer ESSOR	Calais Entente
Audruicq	Enquin les Mines	Rinxent

La commission décide de compléter les groupes de D2 et D3 en effectuant des repêchages.

D2 A 15H00	D2 B 15H00
Marquise	Blériot B
Licques	St Martin les Tatinghem
Guines ES	Arques B
Guines Marais	Blendecques
Ardres	Lumbres C
Calais Caténa	Nielles les Bléquin B
Oye Plage	Quiestède
Recques sur Hem B	Roquetoire
Watten	Lys Aa Foot
Coulogne B	Enquin les Mines B

D2 C 15H00	D2 D 15H00
Verchocq Ergny Herly	Desvres B
Bezinghem	Pont de Briques
Campagne les Hesdin	Surques Escoeuilles
Gouy St André	La Capelle les Boulogne
Verton	St Martin lez Boulogne B
Rang du Fliers	Outreau AS C
Merlimont	Le Portel St C
Dannes	Boulogne ESL
Condette	Wimille
Neufchatel	Ambleteuse

D3 A 15H00	D3 B 15H00	D3 C 15H00
Calais Hauts de France B	Alquines	Fruges
Calais So	Longuenesse JS C	Créquy Fressin
Fort Vert B	Renescure	Huby St Leu
Marck C	Blendecques B	Hesdin Marconne B
Nortkerque B	Esquerdes	Beaurainville B
Audruicq B	Helfaut	Attin B
Tournehem sur la Hem	Wardrecques	Verton B
Nordausques	Blaringhem B	Berck sur Mer B
Eperlecques B	Quiestède B	Cucq B
Watten B	Mametz Rebecques	Etaples Haute Ville B

D3 D 15H00	D3 E 15H00
Bourthes B	Le Portel Amis de la Plage
Neufchatel B	Boulogne ESL B
Samer	Wimereux B
Longfossé B	Campagne les Guines B
Desvres C	Guines B
Condette B	Coquelles C 13H00
Isques	Sangatte
Equihen Plage	Calais Grand Pascal C
St Léonard B	Calais Beau Marais C 13H00
Ostrohove Brequerecques	Calais Entente B

D4 A 15H00	D4 B 15H00	D4 C 15H00
Calais Caténa B	Tournehem sur la Hem B	Vieil Moutier
Blériot C 10H30	St Omer ESSOR B	Bourthes C 10H30
Fort Vert C 10H30	St Martin les Tatinghem B	Verchocq Ergny Herly B 10H30
Frethun	Pays de St Omer D 10H30	Wavrans sur l'Aa 10H30
Coulogne C 10H30	Arques C 10H30	Herbelles Pihem Inghem
Nortkerque C 10H30	Longuenesse JS D 10H30	Wardrecques B
Hardinghem 10H30	Longuenesse Mala Foot 10H30	Racquinghem
Elinghen Ferques	Blendecques C 10H30	Roquetoire B
Marquise B	Wizernes 10H30	St Quentin Blessy B 10H30
Landrethun le Nord B	<i>Exempt</i>	Thérouanne

D4 D 15H00	D4 E 15H00
Maresquel 10H30	Desvres D
Montreuil sur Mer C 10H30	Hesdin l'Abbé 10H30
Wailly-Beaucamp	Pont de Briques B
Conchil le Temple B	Crémarest
Merlimont B	St Martin lez Boulogne C
Cucq C 10H30	Wimille B
Attin C 10H30	Wierre-Effroy
Etaples AS C	Ambleteuse B 10H30
Frencq 10H30	Rinxent B
Camiers	Colembert

La commission décide, comme il est permis par nos RG, de supprimer des groupes en D4, D5 et D6, ainsi cela évitera trop d'exempts dans certains niveaux avant d'éventuels forfaits généraux.

D5 A 10H30	D5 B 10H30	D5 C 10H30	D5 D 10H30
Calais Beau Marais D	St Martin les Tatinghem C	Blangy sur Ternoise 15H	Berck sur Mer AS C
Calais SO B	Arques D	Fruges B	Etaples Haute Ville C
Oye Plage B	Setques	Créquy Fressin B	Frencq B
Vieille Eglise	Renescure B	Auchy les Hesdin	Dannes B 15H00
Audruicq C	Nielles les Bléquin C	Huby St Leu B	Bezinghem B
Polincove 15H00	Ecques Heuringhem	Hesdin Marconne C	Neufchatel C
Recques sur Hem C	Lys Aa Foot B	Fillièvres Conchy 15H00	Condette C
Eperlecques C	Coyecques	Campagne les Hesdin B	Longfossé C
St Omer ESSOR C	Enquin les Mines C	Brimeux 15H00	Senlecques
<i>Exempt</i>	<i>Exempt</i>	<i>Exempt</i>	<i>Exempt</i>

D5 E 10H30	D5 F 10H30	D5 G 10H30
Isques B	Boulogne Conti	Surques Escoeuilles B
Equihen Plage B	Wimereux C	Licques B 15H00
Le Portel AP B	Marquise C	Bonningues les Ardres
Le Portel US	St Inglevert	Brêmes les Ardres
Le Portel GPF	Wissant	Balinghem
St Léonard C	Coquelles D	Andres
Ostrohove Brequerecques B	Sangatte B	St Tricat
Boulogne USCO C	Calais Grand Pascal D	Coulogne D
Boulogne Municipaux	Calais Balzac 15H00	Guines Marais B 15H00
<i>Exempt</i>	<i>Exempt</i>	<i>Exempt</i>

D6 A 10H30	D6 B 10H30	D6 C 10H30
Calais Entente C	Alquines B	Vaudringhem
Calais Hauts de France C	Boisdinghem Zudausques Mentque Norbécourt	Herbelles Pihem Inghem B
Fort Vert D 8H45	Steenbecque Morbecque	Ecques Heuringhem B
Offekerque	Longuenesse JS E	Quiestède C
Ste Marie Kerque	Setques B	Racquingham B
Ardres B	Lumbres D	Blaringhem C
Watten C	Hallines	Seninghem
Nieurlet	Longuenesse Mala Foot B	Thiembronne
Eperlecques D	Helfaut B	Thérouanne B
St Omer ESSOR D	St Martin les Tatinghem D	Lys Aa Foot C
		Bomy
		<i>Exempt</i>

D6 D 10H30	D6 E 10H30	D6 F 10H30
Vieil Hesdin	Lottinghem	Conteville Verte Vallée
Gouy St André B	Crémarest B	Réty
Beaurainville C	Pont de Briques C	Rinxent C
Vallée du Bras de Brosne	Equihen Plage C	Marquise D
Hucqueliers	Le Portel St D	Elinghen Ferques B
Samer B	Le Portel GPF B	Landrethun les Ardres
Tubersent	Le Portel AS	Campagne les Guines C
Cucq D	Boulogne ESI C	Les Attaques
Rang du Fliers B	Wimille C	Bonningues les Calais
Berck sur Mer Quartier Genty	Ambleteuse C	Frethun B

D7 A 10H30	D7 B 10H30	D7 C 10H30
Calais SO C	Lys Aa Foot D	Verchocq Ergny Herly D
Les Attaques B	Esquerdes B	Bomy B
Guemps B	Roquetoire C	Coyecques B
Audruicq D	Morinie	Lys Aa Foot E
Ruminghem	Racquinghem C	Thérouanne C
Polincove B	Renescure C	St Quentin Blessy C
Nordausques B	Steenbecque Morbecque B	Mametz Rebecques B
Calais Courgain	Blendecques D	Roquetoire D
Watten D	Wizernes B	Quiestède D
<i>Exempt</i>	<i>Exempt</i>	<i>Exempt</i>

D7 D 10H30	D7 E 10H30	D7 F 10H30
Fruges C	Bourthes D	Outreau D
Verchocq Ergny Herly C	Senlecques B	Le Portel US B
Huby St Leu C	Vieil Moutier B	Boulogne Conti B
Wail	Lottinghem B	St Martin lez Boulogne D
Camiers B	Surques Escoeuilles C 8H45	La Capelle les Boulogne B
Brimeux B	Boisdinghem Zudausques Mentque Norbécourt B	Colembert B
Merlimont C	Nielles les Bléquin D	Bellebrune
Wailly-Beaucamp B	Esquerdes C	Hesdin l'Abbé B
Conchil le Temple C	Wavrans sur l'Aa B	<i>Exempt</i>
<i>Exempt</i>	<i>Exempt</i>	<i>Exempt</i>

D7 G 10H30	D7 H 10H30
Boulogne Municipaux B 8H45	Wierre-Effroy B
Ambleteuse D 8H45	Licques C
St Inglevert B	Hardinghem B
Bonningues les Calais B	Les Attaques C
Guines ES C	Guemps
Guines Marais C	Balinghem B
Calais Balzac B	Brêmes les Ardres B
Calais Beau Marais E	Tournehem sur la Hem C
Calais Caténa C	Conteville Verte Vallée B
<i>Exempt</i>	<i>Exempt</i>

Senior à 8 : sur la quarantaine de réponse favorable lors de l'enquête qui nous avait poussés à vous proposer ce genre de pratique. Là nous avons à ce jour, 12 équipes engagées. Nous allons attendre un peu pour voir si cela s'étoffe ou pas.

Futsal :

Attention : la semaine en District va désormais du lundi au dimanche qui suit, pour une meilleure compréhension par rapport aux matchs de la Ligue (R1/R2).

D1 A
Longuenesse Futsal jeudi 20H45
Arques Futsal mardi 21H00
Boulogne Futsal vendredi 20H00
Wimille Gazemetz jeudi 20H15
Rinxent Futsal jeudi 20H30
Marck mardi 20H30
Calais Jeunes Beau Marais B mardi 20H30
Calais Union Futsal B lundi 20H00
Guines Cornailles ????
<i>Exempt</i>

D2 A
Boulogne Futsal B vendredi 20H00
Calais Union Futsal C lundi 20H30
Guemps Futsal mardi 20H00
Rinxent Futsal B jeudi 20H30
Wimereux Futsal B lundi 21H00
Calais Jeunes Beau Marais Futsal C vendredi 20H30
Blériot jeudi 21H15
Arques Futsal B mardi 21H00
Oye Plage Futsal B mardi 20H30
Oye Plage Futsal C mardi 20H30
Boulogne Thunders mardi 20H30
Guines Cornailles B lundi 20H30

En jeunes futsal : à ce jour, nous avons les engagements de Calais Union Futsal en U18, U15 et U13.Marck en U15.Arques Futsal en U18 et U15.Wimereux Futsal en U18, U15 et U13.Oye Plage Futsal en U18, U15 et U13.

Féminines :

D1 A 10H30	D1 à 8 A	D1 à 8 B	D1 à 8 C
Roquetoire samedi 15H30	Fort Vert	Blendecques	Wimerux
Surques Escoeuilles	Coulogne	Coyecques	Ambleteuse samedi 17H30
Pays de St Omer B samedi 17H30	Vieille Eglise	Bourthes B 15H00	Wissant
Le Portel St	Ardres samedi 15H30	Bezinghem samedi 15H30	Landrethun le Nord
Montreuil sur Mer	Recques sur Hem	Montreuil sur Mer B	Blériot
Marck	Tournehem sur la Hem samedi 17H00	Merlimont	Guines Marais
Bourthes samedi 17H30	Bonningues les Ardres samedi 17H30	Huby St Leu	Guines ES
Verton	Watten samedi 17H30	<i>Exempt</i>	Calais Entente
Marquise			
Verchocq Ergny Herly			
Boulogne USCO B			
<i>Exempt</i>			

Les groupes jeunes seront affichés dès que possible.

Concernant les compétitions seniors, futsal, féminines et jeunes, la commission est toujours prête à prendre les engagements d'équipes dans la mesure des places disponibles et du respect de nos RG. Mais cela dans des délais raisonnables. Donc si des clubs voulaient ajouter des équipes, envoyez un mail à direction@cotedopale.fff.fr.

Obligations des clubs masculins herbe :

Obligations des clubs, à minima, dont l'équipe senior A masculine évolue en District

Niveau	Nombre équipe(s)	Classement terrain	Nombre arbitre(s)
D1	2 seniors et 2 jeunes ou féminines	T 5	2 dont un majeur
D2	2 seniors et 2 jeunes ou féminines	T 5	1
D3	2 seniors et	T 6	1

	1 jeune ou féminine		
D4	2 seniors et 1 jeune ou féminine	T 6	1
D5	2 seniors ou 1 senior et 1 jeune ou féminine	T 6	1
D6	1 senior	T 7	1
D7	1 senior	T 7	0

Pénalisation :

1) Nombre d'équipes non respecté :

-1^{ère} saison d'infraction : interdiction d'accès pour l'équipe senior A.

-2^{ème} saison d'infraction et plus : rétrogradation d'un niveau de l'équipe senior A.

-Pour accéder le club doit remplir l'obligation du niveau supérieur la saison précédente.

2) Niveau de classement du terrain non respecté :

-interdiction d'accès pour l'équipe concernée.

3) Nombre d'arbitre(s) non respecté :

-1^{ère} saison d'infraction : amende et moins deux mutés en équipe senior A.

-2^{ème} saison d'infraction : amende et moins quatre mutés en équipe senior A.

-3^{ème} saison et plus : amende, zéro muté en équipe senior A et interdiction d'accéder au niveau supérieur pour la 1^{ère} équipe senior dans la hiérarchie du club qui en aurait la possibilité

Tableaux des mouvements de fin de saison :

Senior :

Ce tableau est affiché dans un PV annexe pour une question technique de mise en page.

Futsal :

Mouvements Futsal fin de saison 2022/2023

D1 :

Nombre d'équipes 2022/2023	10	10	10	10
Nombre de montée en R2	1	1	1	1
Nombre de descente(s) de R2	0	1	2	3
Nombre de montées de D2	2	2	2	2
Nombre de descente(s) en D2	1	2	3	4
Nombre d'équipes 2023/2024	10	10	10	10

D2 :

Nombre d'équipes 2022/2023	En fonction des engagements (1 groupe)			
Nombre de montées en D1	2	2	2	2
Nombre de descente(s) de D1	1	2	3	4
Nombre d'équipes 2023/2024	En fonction des engagements			

Ce tableau peut être revu avant le début des championnats en fonction d'arrivée(s) supplémentaire(s) ou de retrait(s) d'équipe(s), si cela entraîne l'ajout ou le retrait d'un groupe au niveau D2.

Jeunes : le District a une accession en U15, U16, U17 et U18 Ligue. Le premier d'U14, U15, U16, U17 D1 accèdera en Ligue de la catégorie d'âge suivante pour la saison 2023/2024, si aucun empêchement réglementaire s'y oppose.

En U13, au moins une équipe de notre District accèdera en U14 Ligue, ensuite cela sera fait en fonction du classement au cahier des charges, qui devrait vous être communiqué par les services de la Ligue.

Quand il y a plusieurs groupes en D1 et une seule accession en Ligue, il n'y aura pas de match de barrage mais sera utilisé le principe du mini-championnat entre l'équipe concernée et les 4 équipes les mieux classées (autre qu'elle) de chaque groupe.

Féminines à 11 : notre District dispose d'une accession vers la Ligue, après barrages d'accession. Il y a certains critères à respecter. La commission féminine informera les clubs de D1.

Mutés supplémentaires : Après la parution du PV de la Commission du Statut de l'Arbitrage (affiché le 04/07/22 sur notre site), certains clubs ont le droit à un, voire deux mutés supplémentaires. Comme il a été indiqué dans ce PV, l'attribution de ce droit doit être signalée au District (la Ligue quand l'équipe A est en Ligue avec copie au District) pour le 20/08/22 faute de quoi ce droit serait perdu. Un tableau récapitulatif paraîtra avant le début des compétitions (1^{er} tour de Coupe de France).

Prochaine réunion sur convocation.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du District dans un délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification officielle de la décision contestée (voir procédure : article 152 des Règlements Généraux de notre District).

Le Président

M D. Hary